

DROIT CONSTITUTIONNEL

Cours magistral du Pr. TOUZEIL-DIVINA

Equipe pédagogique :

Mme Océane **CARLINET**, Mme Amélie **GUICHET**,
M. Jean **LAMANT** M. Pierre **TEIXEIRA** & Mme Clarisse **VARO-RUEDA**.



Année universitaire 2022-2023

TD E / ÉRADICUER LA SOUVERAINETÉ PARLEMENTAIRE (1877-1958)

VOCABULAIRE :

- « Gouvernement de Défense républicaine »
- Campagne des Banquets
- Constitution GRÉVY
- Rationalisation parlementaire
- Parlementarisme



PERSONNALITÉ : WALDECK-ROUSSEAU (1846-1904)

DOCUMENTS :

- 1) *Schéma sur le fonctionnement de la III^{ème} République*
- 2) *Schéma sur le fonctionnement de la IV^{ème} République*
- 3) *Déclaration de Léon GAMBETTA*
à l'Assemblée nationale du 21 juin 1880
- 4) *Discours de Victor HUGO à l'Assemblée nationale*
- 5) *Déclaration de Jules GRÉVY*
à l'Assemblée nationale du 16 février 1879

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- **BERRIAT-SAINT-PRIX F.**, *Théorie du droit constitutionnel français : esprit des constitutions de 1848 et de 1852 et des sénatus-consultes organiques, précédé d'un essai sur le pouvoir constituant et d'un précis historique des constitutions françaises*, Paris, Videcoq, 1851-1853 ;
- **DELBREL S.**, *ZOLA peintre de la justice et du droit*, Dalloz 1^{ère} édition ; 2021 ;
- **MACHELON J-P.**, *Parlementarisme absolu, Etat de droit relatif : à propos du contrôle de constitutionnalité des lois en France sous la Troisième République* ; La Revue administrative 48^e année, No 288 (novembre/décembre 1995) ; p. 628 et s. ;
- **PICHOT-BAVARD P.**, *Histoire constitutionnelle des parlements de l'ancienne France : institutions, arrêts*, Les dates clefs Ellipses, Paris, 2012 ;
- **TOUZEIL-DIVINA M.**, *Dictionnaire de droit public interne* ; Paris, LexisNexis, 2017 et *Dix mythes du droit public* ; Paris, Lextenso ; 2019.

EXERCICE :

À l'aide de vos connaissances et des documents fournis,
vous commenterez le document 5.

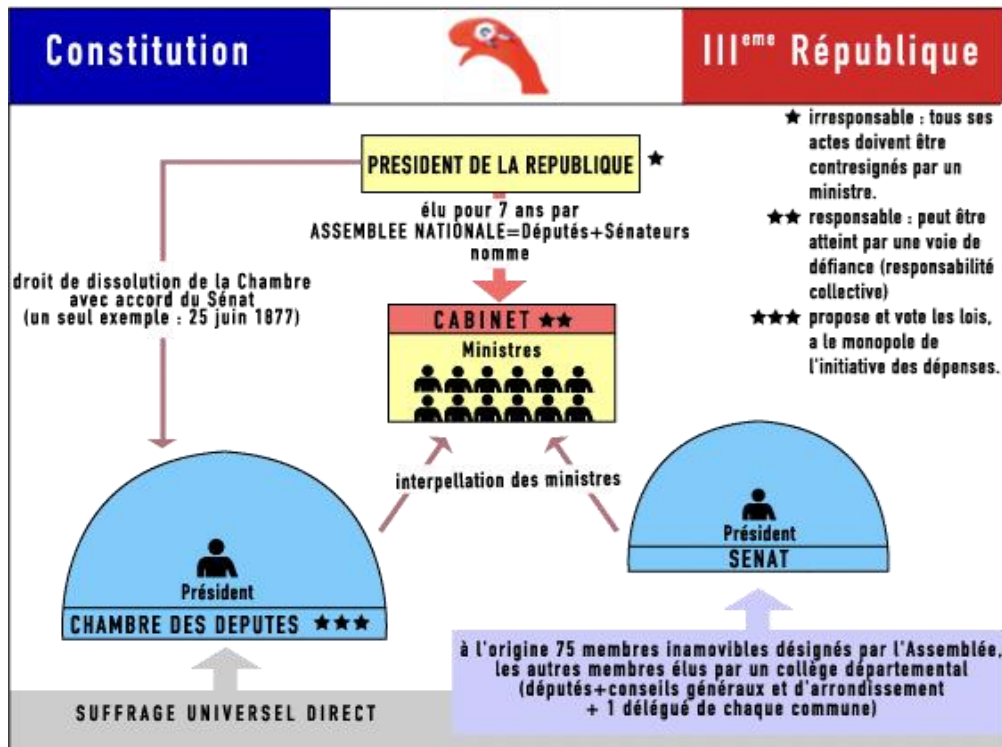
PERSONNALITÉ – PIERRE MARIE RENÉ WALDECK-ROUSSEAU (1846-1904)

L'une des figures les plus prestigieuses et les plus représentatives du personnel politique de la III^e République, Waldeck-Rousseau a laissé le souvenir d'un très grand homme d'État. Pourtant, l'un de ses biographes, Pierre Sorlin, juge cette réputation surfaite et souligne le contraste entre ce que fut réellement Waldeck-Rousseau et ce qu'il a représenté. La physionomie de cet homme d'État, calme, froid et dédaigneux, tranche singulièrement sur celle de ses contemporains. Né à Nantes dans un milieu de petite bourgeoisie républicaine, il s'oriente d'abord vers une carrière juridique, qui lui permet de devenir, à Rennes d'abord, puis à Paris, un excellent juriste et un grand avocat d'affaires. Cette remarquable réussite sociale lui ouvre les rangs de la grande bourgeoisie, et peut-être même a-t-il porté plus d'intérêt à son activité professionnelle qu'à la politique, pour laquelle il ne paraît avoir éprouvé que dégoût et mépris. Rien ne le prédisposait à jouer un grand rôle au Parlement, où son itinéraire politique apparaît sinueux et parfois déconcertant. Député de Rennes de 1879 à 1889, il figure alors parmi les républicains opportunistes, et il est ainsi ministre de l'Intérieur de Gambetta (1882) puis de Jules Ferry (1883-1885). À ce titre, il donne son nom à la loi de 1884 autorisant la formation des syndicats, bien qu'il n'ait pas participé à son élaboration. Mais il semble s'écarter de la vie publique en 1889, et, s'il devient sénateur de la Loire en 1894, il a évolué vers la droite en apportant son soutien à Méline avant de revenir à gauche en 1899. Compte tenu de ses volte-face, Waldeck-Rousseau est assurément un homme du centre et un modéré. Mais il entre dans l'histoire, le 22 juin 1899, lorsqu'il prend la tête du gouvernement de Défense et d'Action républicaine qu'il sait diriger de façon autoritaire et qui sera le plus long ministère de la III^e République. Après avoir liquidé, avec l'aide de Galliffet et de Millerand, les séquelles de l'affaire Dreyfus et mis fin à l'agitation nationaliste, il entreprend de donner aux congrégations le statut qui ne leur était pas reconnu par le Concordat. Légiste fidèle à la tradition de Gambetta, Waldeck-Rousseau ne souhaite pas détruire les congrégations, pas plus qu'il ne désire la séparation des Églises et de l'État ; il se propose seulement d'enlever l'enseignement aux Jésuites et de surveiller les ordres religieux en vertu de la loi sur les associations de juillet 1901, dont la portée est aggravée par les radicaux. Après avoir fait la loi, Waldeck-Rousseau, malade, désabusé, s'aperçoit que les élections de 1902 ont amené à la Chambre une majorité qui le déborde sur sa gauche, et il démissionne le 9 juin 1902 après avoir désigné Combes pour lui succéder. Il meurt deux ans plus tard. S'il n'y a pas de « mystère Waldeck-Rousseau », un brouillard n'en continue pas moins à entourer la psychologie et l'action d'un homme d'État qui a professé, à un degré rarement atteint, le détachement à l'égard des hommes et des choses.

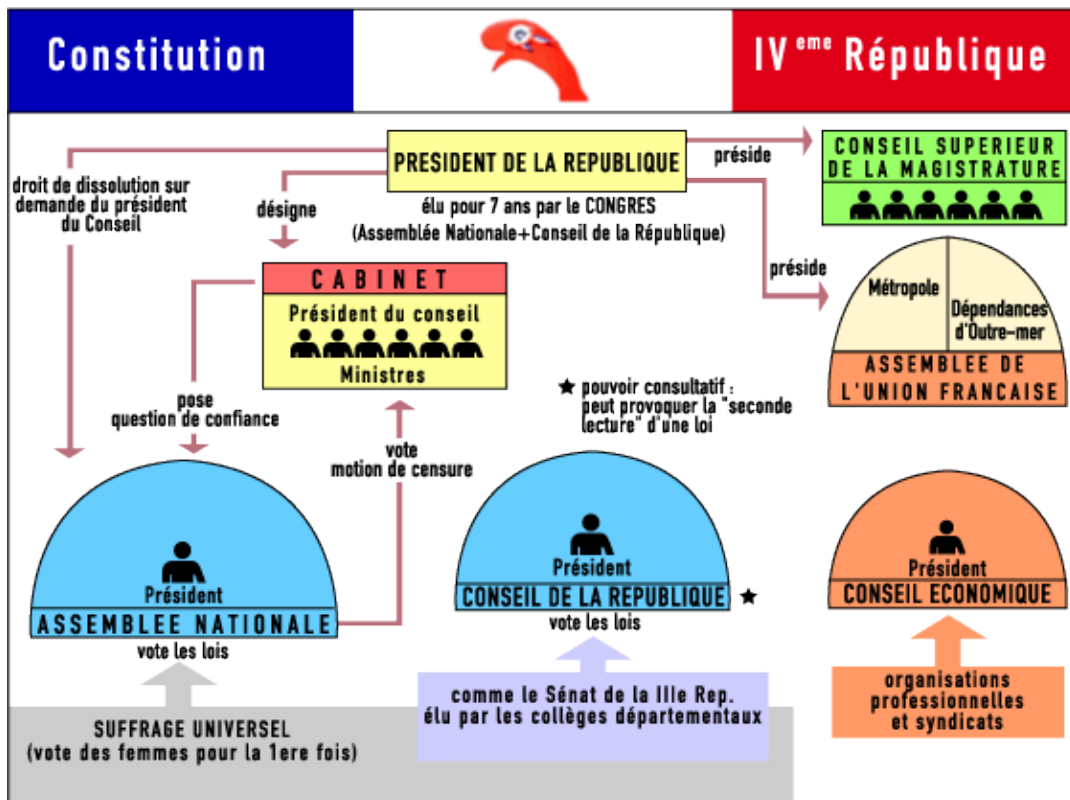
Source :

LERNER Henri, « WALDECK-ROUSSEAU Pierre Marie René », *Encyclopaedia Universalis*, 2014.

DOCUMENT 1 – SCHÉMA SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA III^{ÈME} RÉPUBLIQUE



DOCUMENT 2 – SCHÉMA SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA IV^{ÈME} RÉPUBLIQUE



DOCUMENT 3 – DÉCLARATION DE LÉON GAMBETTA À L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 21 JUIN 1880

Léon Gambetta s'exprime en faveur de l'amnistie totale des communards. Il répond au député bonapartiste Paul de Cassagnac hostile à l'amnistie et dénonçant l'élection à Belleville, le 19 juin 1880, du « galérien Trinquet ». Bien qu'ayant soutenu, hostile à la Commune, le candidat battu, lors de cette élection partielle, par Alexis Trinquet, lequel était pourtant inéligible pour avoir appartenu au Conseil général de la Commune de Paris, Gambetta prononce un plaidoyer pour la réconciliation et apparaît comme le chef de file de la coalition républicaine.

Messieurs, j'ai cédé à l'impérieux sentiment du devoir en demandant à la Chambre de vouloir bien m'entendre dans la question qui s'agite aujourd'hui devant elle ; non pas, comme l'a dit le préopinant [*], parce que la grande mesure dont le gouvernement prend aujourd'hui l'initiative, que les ministres sont venus défendre et que la majorité va ratifier, soit l'œuvre d'une personnalité quelconque. Non, messieurs, et dans cette question, il n'y a rien à cacher ; le gouvernement pour répondre au sentiment du pays, doit être tenu au courant de ses affaires : il a tout naturellement pensé que, avant de mettre la dernière main à cette grande loi d'abolition et d'absolution, il était peut-être nécessaire de connaître l'opinion, non pas d'un homme, mais de tous les hommes de la majorité de la Chambre. (« *Très bien ! Très bien !* » à gauche et au centre.)

C'est à ce titre, et non à un autre que j'ai été consulté. Et je donnerais à ce débat une tournure blessante pour ma dignité personnelle si je répondais à des attaques, à des insinuations, qui, pour s'être produites à cette tribune, n'en sont pas plus fondées. Non, je ne suis pas au-dessus du gouvernement ; pas plus que je ne suis à côté de l'honorable monsieur Granier de Cassagnac. (« *Très bien ! Très bien !* » à gauche.)

Je suis à mon rang et à ma place, je suis au poste où votre confiance m'a élevé. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Eh bien ! Messieurs, je le sais, je l'ai vu, je l'entends tous les jours ; ne pensez pas, ne pensez jamais qu'il y ait un autre moyen de supprimer ces récriminations éhontées sur la guerre civile autrement que par une mesure d'abolition complète, absolue ; ne le pensez pas !

Pourquoi ? Parce que vous ne referez pas l'histoire ; parce que vous ne pourrez pas aller de quartier en quartier dans tout ce Paris qui a cette vie tragique et épouvantable qui va du 4 septembre au 26 mai ; parce que vous ne pourrez pas refaire la vérité dans ces cerveaux obscurcis et dans ces âmes troublées ; et entendez-le bien ! Tant que restera une question d'amnistie, vraie ou fausse, posée sur une tête indigne ou sur une tête obscure, vous pouvez être convaincus que, toujours et nécessairement, vous verrez une grande masse s'égarer qu'il eût fallu recueillir, vous verrez des esprits s'enflammer et s'exaspérer qu'il eût été fort simple de maintenir dans la ligne droite.

Et alors vous voulez que je me taise, que je ne dise pas à mes amis, qui sont au pouvoir, sans empiéter sur leur indépendance qui est entière, car si elle n'était pas entière, c'est ma conscience qui ne le serait pas !... (*Bravos. Applaudissements prolongés à gauche et au centre*), vous voulez que je ne leur dise pas : « Oui, il y a un

intérêt supérieur qui s'impose ; oui, il y a une raison d'État qui ouvre et dessille les yeux les plus obstinément fermés ! » C'est que, dans un pays de démocratie, dans un pays de suffrage universel, de disputes ardentes dans les comices électoraux, il y a un moment où, coûte que coûte, il faut jeter le voile sur les crimes, les défaillances, les lâchetés et les excès commis. (*Vifs applaudissements.*)

Rappelez-vous, messieurs, que si vous ajournez l'amnistie jusqu'à la veille des élections de 1881, on exploitera le pardon accordé aux gens de la Commune comme un complot, comme une sédition ; on épouvantera la France, en lui présentant les dangers du retour d'hommes chargés de crimes, couverts de sang, altérés de vengeance ; tandis que, si vous faites l'amnistie aujourd'hui, il en sera comme des prédictions sinistres qu'on faisait sur le retour des Chambres à Paris.

Dans quinze mois, quand nous reviendrons devant nos électeurs, devant le suffrage universel, nous pourrons le prendre à témoin que, depuis le jour où vous avez voté l'amnistie, l'oubli, le pardon, le silence se sont faits sur la guerre civile. Voilà pourquoi je trouve l'amnistie opportune ; voilà pourquoi je l'ai conseillée, (*Très bien ! Très bien !*)

...car c'est l'honneur du gouvernement républicain à côté duquel je suis, d'avoir pu, en matant les factions, fonder la République, ramener les Chambres dans Paris, décréter successivement la rentrée sur le sol national des hommes compromis dans nos discordes ; c'est l'honneur, la force de ce gouvernement, et il a bien le droit, au nom de la République, au nom de la France, de vous dire : « J'ai la garantie et le dépôt de l'ordre et des libertés nationales dans les mains, ayez confiance en moi, marchez avec moi. »

Oui, ce gouvernement a le droit de tenir un tel langage, et, permettez-moi de vous le dire, vous avez le devoir de réfléchir, vous avez le devoir, que vous avez accompli en bien d'autres moments, de descendre au fond de vos consciences, de vous mettre en présence des conséquences, des avantages de la politique de concorde qui est aujourd'hui devant vous et de vous poser ce dilemme : oui ou non, devons-nous consentir à faire l'amnistie ? Votre réponse est oui ! n'est-ce pas ? Personne ne se lève dans cette assemblée qui ose dire : « Non !

Jamais nous ne ferons l'amnistie ; il faut persister dans une politique implacable, qui ne connaît que des fautes inexpiables. »

Il faut donc faire l'amnistie et par conséquent, la seule question politique qui se pose et qui s'impose à l'attention du Parlement est celle-ci : existe-t-il un moment, plus favorable pour la faire ? (*Applaudissements prolongés à gauche et au centre*) Je dis qu'il n'en existe pas ! Pourquoi ?

Parce que si le pays - et je pense avoir étudié avec soin la marche des esprits - est résolu à ne pas se payer d'apparences, à ne jamais céder aux impatiences, aux ardeurs, même légitimes, des uns, il est résolu aussi à ne pas laisser passer les heures propices aux grandes mesures. J'ai écouté le pays, je l'ai suivi, je l'ai lu dans ses diverses manifestations écrites ; je l'ai étudié dans ses diverses manifestations électorales.

Et où est donc l'opinion publique, si elle n'est pas dans ces rendez-vous, si elle n'est pas dans ces consultations, solennelles à tous les degrés, où les électeurs donnent l'opinion de la France ?

Après avoir écouté, interrogé le pays, je suis arrivé à cette solution : non, la France n'est pas passionnée pour l'amnistie, elle n'y apporte ni ardeur ni enthousiasme, elle sait ce que lui a coûté cette série de crimes ; elle sait quelle a été la rançon de cette folie inoubliable ! Non, elle n'est pas passionnée pour l'amnistie, et, si elle n'avait qu'à prononcer un arrêt, il serait bien vite écrit en caractères ineffaçables.

Mais, messieurs, si la France ne subit pas d'entraînement vers l'amnistie, elle éprouve un sentiment que les hommes politiques doivent enregistrer : c'est celui de la lassitude. (« *Très bien !* » *Applaudissements à gauche.*) Elle est fatiguée, exaspérée d'entendre constamment se reproduire ces débats sur l'amnistie, dans toutes les questions, à propos de toutes les élections, de toutes les contentions électorales, et elle dit à ses gouvernants et à vous-mêmes : « Quand me débarrasserez-vous de ce haillon de guerre civile ? » (*Bravos à gauche.*)

[...]

Je le sais, messieurs, il y a deux politiques, il y en a eu deux de tout temps, et il y en aura toujours deux, parce que le mouvement de l'esprit humain est ainsi fait qu'il porte les uns à l'innovation, à la marche en avant, à l'affirmation toujours plus hardie et toujours plus audacieuse vers le progrès, vers la conquête et vers la réforme ; et qu'il retient les autres qui, par tempérament, par qualité d'esprit, - car c'est souvent une qualité, il y a plus de lest dans les esprits qui résistent - sont au contraire pour le stationnement, pour le calcul longtemps balancé avant la résolution. J'aime ces deux esprits et je les respecte.

Mais que voulez-vous ? Vous allez peut-être m'accuser d'opportunisme ! Je sais que le mot est odieux... (*Sourires.*) Pourtant, je pousse encore l'audace jusqu'à affirmer que ce barbarisme cache une vraie politique... (*Applaudissements*), que c'est en s'inspirant de la générosité des uns et de l'esprit d'examen des autres qu'il faut se décider. Et alors, étant face à face avec les difficultés, je dis à ceux-ci : « Vous touchez à la réalisation d'une mesure qui, peut-être, aurait été facilitée si elle eût été entourée, dans les réclamations qui se sont produites, de plus de mesure, de plus de sagesse. Et aux autres, je dis : « Le moment est venu de se résoudre ; ne voyez-vous pas entre nous et ceux qui ne sont que des anarchistes de profession, qui ne sont que de purs démagogues, que des fauteurs de désordre ; ne voyez-vous pas entre eux et nous une année compacte de braves gens, d'électeurs honnêtes et sincères qui, troublés et égarés, considèrent l'amnistie comme le retour aux plus détestables doctrines ? Ne sentez-vous pas qu'il est nécessaire d'aller à eux, de les rassurer et de leur dire : " La République, c'est un gouvernement de démocratie, c'est le gouvernement qui est le plus fort de tous les gouvernements connus contre la démagogie. Pourquoi ? Parce qu'il ne gouverne et ne réprime ni au nom d'une famille ni au nom d'une maison, mais au nom de la loi et de la France " » (*Bravos et applaudissements répétés à gauche et au centre.*)

[...]

On a dit, et on a dit avec raison - cela saute aux yeux -, que le 14 juillet étant une fête nationale, un rendez-vous où, pour la première fois, l'armée, organe légitime de la nation, se trouvera face à face avec le pouvoir, où elle reprendra ces drapeaux, hélas, si odieusement abandonnés... (*Bravos et applaudissements prolongés.*) Oh ! Oui, il faut que ce jour-là, devant la patrie... (*Nouveaux applaudissements*), il faut qu'en face du pouvoir, en face de la nation représentée par ses mandataires fidèles, en face de cette armée, « suprême espoir et suprême pensée » comme disait un grand poète, qui, lui aussi, dans une autre enceinte, devant tout le monde, avait plaidé la cause des vaincus... (*Applaudissements*), il faut que vous fermiez le livre de ces dix années ; que vous mettiez la pierre tumulaire de l'oubli sur les crimes et sur les vestiges de la Commune, et que vous disiez à tous, à ceux-ci dont on déplore l'absence, et à ceux-là dont on regrette quelquefois les contradictions et les désaccords, qu'il n'y a qu'une France et qu'une République. (*Acclamations et applaudissements prolongés. Un grand nombre de membres se lèvent de leur place et s'empressent autour de l'orateur pour le féliciter lorsqu'il descend de la tribune.*)

DOCUMENT 4 – DISCOURS DE VICTOR HUGO DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 19 JANVIER 1871

Héros de la lutte contre Napoléon III -« Napoléon le Petit »- et le Second Empire, Victor Hugo est élu député de la Seine le 19 janvier 1871 et se rend en février à Bordeaux, où va siéger l'Assemblée. Le 1er mars il prononce un discours énergique contre l'acceptation des conditions de paix imposées par la Prusse et vote contre avec cent six autres députés. Le 8 mars, il conteste l'invalidation de Garibaldi, le vieux révolutionnaire italien « venu mettre son épée au service de la France » élu député d'Alger, ce qui lui vaut de violentes interruptions.

M. le Président. J'aborde les élections partielles de chacun des trois départements de la colonie. 1er département d'Alger. M. Gambetta a obtenu 12 423 voix ; le général Garibaldi 10 606. Le candidat qui vient en troisième ligne, M. Warnier, n'a obtenu que 4 973 voix. L'élection de M. Gambetta n'est ni contestée ni contestable. Il n'en est point de même de celle du général Garibaldi qui fait l'objet d'une protestation adressée le 19 février à M. le Président de l'Assemblée nationale par le docteur Warnier, et dont nous devons vous faire connaître les termes. «

Je demande à l'Assemblée nationale de déclarer le général Garibaldi inéligible, attendu qu'il n'est pas citoyen français. Par cette décision, je suis le second député du département d'Alger sans nouvelle élection. » Nous vous proposons donc de valider l'élection de M. Gambetta et de laisser au Gouvernement le soin qui lui incombe de pourvoir au remplacement du général Garibaldi par les voies ordinaires.

M. le Président. M. le Rapporteur propose l'annulation de l'élection du général Garibaldi. (*Plusieurs voix. Mais non ! Mais non !*)

M. Richier. Garibaldi n'a pas le droit d'être élu et de faire partie d'une Assemblée française. (*Réclamations sur plusieurs bancs.*)

M. Victor Hugo. Je demande la parole.

M. le Président. M. Victor Hugo a la parole. (*Mouvements divers.*)

M. Victor Hugo. Je ne dirai qu'un mot. La France vient de traverser une épreuve terrible, d'où elle est sortie sanglante et vaincue. On peut être vaincu et rester grand. La France le prouve. La France, accablée en présence des nations, a rencontré la lâcheté de l'Europe. (Mouvements). De toutes ces puissances européennes, aucune ne s'est levée pour défendre cette France qui, tant de fois, avait pris en main la cause de l'Europe... (Bravo ! à l'extrême gauche) ; pas un roi, pas un État, personne ! Un seul homme excepté... (Sourires ironiques à droite. Très bien ! à l'extrême gauche.) Où les puissances, comme on dit, n'intervenaient pas, eh bien un homme est intervenu, et cet homme est une puissance (exclamations sur plusieurs bancs à droite.) Cet homme, Messieurs, qu'avait-il ? Son épée.

M. le Vicomte de Lorgeril. Et Bordone. (*On rit.*)

M. Victor Hugo. Son épée, et cette épée avait déjà délivré un peuple... (*Exclamations sur les mêmes bancs*) et cette épée pourrait en sauver un autre. (*Nouvelles exclamations.*) Il l'a pensé ; il est venu, il a combattu.

A droite. Non ! Non !

M. le Vicomte de Lorgeril. Ce sont des réclames qui ont été faites ! Il n'a pas combattu.

M. Victor Hugo. Les interruptions ne m'empêcheront pas d'achever ma pensée. Il a combattu... (*Nouvelles interruptions.*)

Voix nombreuses à droite. Non ! Non !

À gauche. Si ! Si !

M. le Vicomte de Lorgeril. Il a fait semblant !

Un membre à droite. Il n'a pas vaincu, en tout cas !

M. Victor Hugo. Je ne veux blesser personne dans cette Assemblée, mais je dirai qu'il est le seul, des généraux qui ont lutté pour la France, le seul qui n'ait pas été vaincu. (*Bruyantes réclamations à droite. Applaudissements à gauche.*)

Plusieurs membres à droite. A l'ordre ! à l'ordre !

M. le Baron de Jouvenel. Je prie M. le Président d'inviter l'orateur à retirer une parole qui est anti-française.

M. le Vicomte de Lorgeril. C'est un comparse de mélodrame, que votre héros ! (*vives réclamations à gauche.*) Il n'a pas été vaincu parce qu'il ne s'est pas battu.

M. le Président. Monsieur de Lorgeril, veuillez garder le silence. Vous aurez la parole ensuite. Mais respectez la liberté de l'orateur. (*très bien !*).

M. le Général Ducrot. Je demande la parole (*Mouvements.*)

M. le Président. Général, vous aurez la parole après M. Victor Hugo. (*Plusieurs membres se lèvent et interpellent vivement M. Victor Hugo.*) (aux interrupteurs) la parole est à M. Victor Hugo seul.

M. le Président. Un français ne peut pas entendre des paroles semblables à celles qui viennent d'être prononcées. (*Agitation générale.*)

M. le Vicomte de Lorgeril. L'Assemblée refuse la parole à M. Victor Hugo, parce qu'il ne parle pas français. (*Oh ! oh ! Rumeurs confuses.*)

M. le Président. Vous n'avez pas la parole, Monsieur de Lorgeril... Vous l'aurez à votre tour.

M. le Vicomte de Lorgeril. J'ai voulu dire que l'Assemblée ne veut pas écouter parce qu'elle n'entend pas ce français-là ! (*Bruit.*)

Un membre. C'est une insulte au pays !

M. le Général Ducrot. J'insiste pour demander la parole.

M. le Président. Vous aurez la parole si M. Victor Hugo y consent.

M. Victor Hugo. Je demande à finir.

Plusieurs membres à M. Victor Hugo. Expliquez-vous ! (*Assez ! assez !*)

M. le Président. Vous demandez à M. Victor Hugo de s'expliquer. il va le faire. Veuillez l'écouter et garder le silence. (*Non ! non ! A l'ordre !*)

M. le Général Ducrot. On ne peut pas rester là-dessus !

M. le Président. Vous aurez la parole après l'orateur.

M. le Général Ducrot. Je proteste contre des paroles qui sont un outrage... (*À la tribune ! à la tribune !*)

M. Victor Hugo. il est impossible... (*les cris. À l'ordre ! continuent.*)

Un membre. Retirez vos paroles ! On ne vous les pardonne pas.
(*Un autre membre à droite se lève et adresse à l'orateur des interpellations qui se perdent dans le bruit.*)

M. le Président. Veuillez-vous asseoir !

Le même membre. À l'ordre ! Rappelez l'orateur à l'ordre !

M. le Président. Je vous rappellerai vous-même à l'ordre, si vous continuez à le troubler. (*très bien ! très bien !*) Je rappellerai à l'ordre ceux qui empêcheront le président d'exercer sa fonction. Je suis le juge du rappel à l'ordre.

Sur plusieurs bancs à droite. Nous le demandons, le rappel à l'ordre !

M. le Président. Il ne suffit pas que vous le demandiez (*très bien ! interpellations diverses et confuses.*)

M. le Général de Chabaud-Latour. Paris n'a pas été vaincu, il a été affamé. (*C'est vrai ! c'est vrai ! Assentiment général.*)

M. le Président. Je donne la parole à M. Victor Hugo pour s'expliquer, et ceux qui l'interrompent sera rappelés à l'ordre. (*Très bien !*)

M. Victor Hugo. Je vais vous satisfaire, Messieurs, et aller plus loin que vous. Il y a trois semaines vous avez refusé d'entendre Garibaldi.

Un membre. Il avait donné sa démission !

M. Victor Hugo. Aujourd'hui vous refusez de m'entendre. Cela me suffit. Je donne ma démission. (*Longues rumeurs. Non ! non ! Applaudissements à gauche.*)

Un membre. L'Assemblée n'accepte pas votre démission !

M. Victor Hugo. Je l'ai donnée et je la maintiens.

(*L'honorable membre qui se trouve, en descendant de la tribune, au pied du bureau sténographique situé à l'entrée du couloir à gauche, saisit la plume de l'un des sténographes de l'Assemblée et écrit, debout, sur le rebord extérieur du bureau, sa lettre de démission au président.*)

[...]

M. le Président. Avant de donner lecture à l'Assemblée de la lettre que vient de me remettre M. Victor Hugo, je voulais le prier de se recueillir et de se demander à lui-même s'il y persiste ?

M. Victor Hugo, au pied de la tribune. J'y persiste.

M. le Président. Voici la lettre de M. Victor Hugo ; mais M. Victor Hugo... (*Interruption. Rumeurs diverses.*)

M. Victor Hugo. J'y persiste. Je le déclare, je ne paraîtrai plus dans cette enceinte.

M. le Président. ... mais M. Victor Hugo ayant écrit cette lettre dans la vivacité de l'éloquence que ce débat a soulevé, j'ai dû en quelque sorte l'inviter à se recueillir lui-même, et je crois avoir exprimé l'impression de l'Assemblée. (*Oui ! oui ! - Très bien !*)

M. Victor Hugo. Monsieur le Président, je vous remercie ; mais je déclare que je refuse de rester plus longtemps dans cette Assemblée. (*Non ! non !*)

De toutes parts. A demain ! à demain!

M. Victor Hugo. Non ! non ! j'y persiste. Je ne rentrerai pas dans cette Assemblée ! (*M. Victor Hugo sort de la salle.*)

**DOCUMENT 5 – DÉCLARATION DE JULES GRÉVY
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 16 FÉVRIER 1879**

Messieurs les députés,

L'Assemblée nationale, en m'élevant à la présidence de la République, m'a imposé de grands devoirs. Je m'appliquerai sans relâche à les accomplir, heureux si je puis, avec le concours sympathique du Sénat et de la Chambre des députés, ne pas rester au-dessous de ce que la France est en droit d'attendre de mes efforts et de mon dévouement.

Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale, contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels.

Dans les projets de loi qu'il présentera au vote des Chambres et dans les questions soulevées par l'initiative parlementaire, le Gouvernement s'inspirera des besoins réels, des vœux certains du pays, d'un esprit de progrès et d'apaisement ; il se préoccupera surtout du maintien de la tranquillité, de la sécurité, de la confiance, le plus ardent des vœux de la France, le plus impérieux de ses besoins.

Dans l'application des lois, qui donne à la politique générale son caractère et sa direction, il se pénétrera de la pensée qui les a dictées ; il sera libéral, juste pour tous, protecteur de tous les intérêts légitimes, défenseur résolu de ceux de l'État. Dans sa sollicitude pour les grandes institutions qui sont les colonnes de l'édifice social, il fera une large part à notre armée, dont l'honneur et les intérêts seront l'objet constant de ses plus chères préoccupations.

Tout en tenant un juste compte des droits acquis et des services rendus, aujourd'hui que les deux grands pouvoirs sont animés du même esprit, qui est celui de la France, il veillera à ce que la République soit servie par des fonctionnaires qui ne soient ni ses ennemis, ni ses détracteurs.

Il continuera à entretenir et à développer les bons rapports qui existent entre la France et les puissances étrangères, et à contribuer ainsi à l'affermissement de la paix générale.

C'est par cette politique libérale et vraiment conservatrice que les grands pouvoirs de la République, toujours unis, toujours animés du même esprit, marchant toujours avec sagesse, feront porter ses fruits naturels au gouvernement que la France, instruite par ses malheurs, s'est donné comme le seul qui puisse assurer son repos et travailler utilement au développement de sa prospérité, de sa force et de sa grandeur.